



Lettre ouverte
à la Secrétaire Générale du Ministère de la Justice
et à la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le jeudi 21 avril 2022, lors de notre formation syndicale organisée par le SNPES-PJJ/FSU-IDF, nous, les adjoint.e.s administratif.ve.s et techniques avons été informé.e.s que nous étions exclu.e.s de la revalorisation indiciaire de 183€ dans le cadre du Ségur de la filière médico-sociale.

Pourtant, nous remplissons les mêmes critères que nos collègues, nous participons à la prise en charge des jeunes en foyer comme en milieu ouvert, dans les UEAJ, les UEAT et dans les lieux privés de libertés.

Dans les foyers, sans notre présence, les adjoint.e.s techniques, il n'y a ni cuisine, ni entretien, ni réparation des locaux. Il n'y a pas non plus tous ces moments où nous accompagnons les adolescent.e.s, un jour en cuisine, un jour pour repeindre leur chambre, refaire la décoration de la salle d'activité... Il n'y a pas non plus tous ces échanges si précieux entre eux, elles et nous.

Les adjoint.e.s administratif.ve.s, sont également au cœur de l'action éducative dans l'ensemble des unités. L'une de nos premières missions est d'accueillir les enfants et leurs familles. Nous sommes là aussi pour soutenir l'action éducative à travers les fonctions de gestion du budget et des bons de commande, de Chorus formulaire et DT, du contrôle des Relevés d'Opérations Bancaires des cartes achats et de la régie dans de nombreuses unités. L'ensemble de ces missions relève des fonctions des secrétaires administratif.ve.s, de catégorie B. Pour autant, il n'y a aucune reconnaissance salariale pour l'exercice de ces missions ni d'évolution statutaire prévue en catégorie B.

Nous veillons aux suivis judiciaires des mineur.e.s à travers le logiciel Parcours et la tenue des dossiers. Pensez-vous encore qu'une unité éducative pourrait fonctionner sans nous?

Nous ne comprenons donc pas, et l'ensemble de nos collègues, le choix de l'administration de nous écarter du Ségur. S'agit-il d'un mépris des personnels administratifs et techniques à la PJJ ?

Nous vous rappelons que nous n'avons pas bénéficié des revalorisations salariales dans le cadre du plan égalité professionnelle en 2021. Pourtant, nos métiers sont largement féminisés, en particulier pour les adjoint.e.s administratif.ve.s. En outre, nous avons déjà été exclu.e.s du bénéfice de la N.B.I.

Le SNPES-PJJ/FSU-IDF exige donc :

- **que le CTI de 183€ soit accordé à l'ensemble de la filière administrative et technique à la PJJ ;**
- **l'ouverture immédiate de négociations pour la revalorisation salariale dans le cadre du plan égalité professionnelle femmes/hommes ;**
- **l'intégration de toutes et tous les adjoint.e.s administratif.ve.s dans le corps des secrétaires administratif.ve.s sur leur lieu d'affectation ;**

- que la NBI soit accordée dans l'ensemble des unités à tous.tes les professionnel.le.s quelques soient leurs corps.

Pour être entendu.e.s, devons-nous tout arrêter ?

Alors vous comprendrez enfin que rien n'est possible sans NOUS ?

